

OFFRES DE REMBOURSEMENT PUBLICITAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Les offres de remboursement publicitaire (ODR) ont la côte chez le consommateur. Le principe est simple : le consommateur achète un produit bénéficiant de cette offre promotionnelle et sollicite, par courrier postal ou par internet, le remboursement partiel ou total de son achat.

Dans la pratique, le consommateur va être confronté à différentes contraintes pouvant le décourager dans sa démarche, ou se révélant source d'annulation de la demande :

- une liste de justificatifs à fournir (ticket de caisse annoté, preuve d'achat à découper, IBAN, informations à recopier) ;
- une date limite de participation courte (alors que le client attend souvent d'avoir consommé le produit pour effectuer la demande) ;
- un refus de prise en charge (produit non concerné, erreur de code barre) ;
- la non-réception d'une demande.

Paradoxalement, les sociétés de gestion de ces offres de remboursement publicitaire – en majorité concentrées à Aix en Provence – annoncent des délais de paiement de plusieurs mois alors qu'elles imposent un délai de retour rapide.

Le **Réseau anti-arnaques** formule trois conseils pour faciliter le traitement d'une réclamation :

- conserver une copie de la demande et, pour les montants les plus importants, effectuer un envoi suivi ;
- adresser un courrier de réclamation, non pas à la société de gestion, mais à la société fabriquant ou commercialisant le produit concerné par l'ODR ;
- informer le RAA de la démarche effectuée et des résultats obtenus.

L'offre de remboursement publicitaire engendre un achat spontané. Tout l'art des organisateurs consiste à limiter le nombre de paiements effectif.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)